

**CIRCONSCRIPTION
de
FONTENAY-LE-COMTE**

Année scolaire : 2024/2025

COMPTE RENDU du

CONSEIL D'ECOLE : 1 2 3

COMMUNE : **Chaillé-les-Marais**

Date : **24/06/2025**

ECOLE (s) : **école primaire publique**

Durée : **1h30**

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- M. JOLY, directeur de l'école
- Mme AUBRY-DESHAYES, enseignante
- Mme BRIENS, enseignante
- Mme GAUTER, enseignante
- Mme GIMENEZ, enseignante
- Mme JALET, enseignante
- M. MÉTAIS, maire de la commune
- Mme GAUTRONNEAU, DDEN
- Mme GOSSELIN, ATSEM
- Mme BLANCHET, représentante des parents d'élève
- Mme GAMARD, représentante des parents d'élève
- Mme CATINAUD, représentante des parents d'élève
- Mme AUTIN, enseignante
- Mme BISCAUT, enseignante
- Mme CHADET, enseignante
- Mme GILBERT, enseignante
- Mme HERBRETEAU, enseignante
- Mme MICAULT, enseignante
- Mme DORMOY, adjointe enfance-jeunesse
- Mme BOEUVÉ, représentante des parents d'élève
- Mme LIGONNIÈRE, représentante des parents d'élève
- Mme THIRY, représentante des parents d'élève

ABSENTS EXCUSES (NOM et Qualité) :

- Mme BOURNOVILLE, inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Fontenay-le-Comte
- Mme BLANCHARD, enseignante spécialisée du RASED
- Mme CHAMAS, psychologue scolaire du RASED
- Mme BABIN, enseignante
- Mme THEZE, enseignante
- Mme FONTENIT, représentante des parents d'élève
- Mme BLANCHET, enseignante spécialisée du RASED
- Mme LOISEAU, enseignante
- Mme NAUD, représentante des parents d'élève

Président de séance : Johann JOLY

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h00

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école ;
- Point sur la situation générale de l'école ;
- Point d'avancée du projet de groupe scolaire ;
- Point d'étape de réalisation du projet d'école ;
- Point financier : coopérative scolaire ;
- Point sur la sécurité ;
- Questions diverses.

Relevé de conclusions

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école :

Les présents adoptent à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil d'école du 6 février 2025.

-Point sur la situation générale de l'école :

M. Joly fait le point sur la situation générale de l'école.

- Notre école comporte actuellement :
 - a. 15 TPS : Mme Ingrid Aubry-Deshayes, assistée de Mme Aurélie Gosselin, dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
 - b. 23 PS/MS (11+12) : Mme Nadège Gauter (en remplacement de Mme Armelle Babin), assistée de Mme Élisabeth Drapeau ;
 - c. 14 MS/GS (8+6) : Mme Pascaline Gimenez et Mme Camille Loiseau, assistées de Mme Linda Marchese, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - d. 13 GS : Mme Solen Theze, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - e. 11 CP : Mme Gladys Herbreteau, dans le cadre des CP dédoublés ;
 - f. 13 CP/CE1 (7+6) : Mme Virginie Autin, dans le cadre des CP et CE1 dédoublés ;
 - g. 11 CE1 : Mme Delphine Micault et M. Johann Joly, dans le cadre des CE1 dédoublés ;
 - h. 21 CE2 : Mme Nathalie Biscuit ;
 - i. 17 CM1 : Mme Marion Jalet ;
 - j. 14 CM1/CM2 (8+6) : Mme Caroline Briens ;
 - k. 17 CM2 : Mme Gladys Chadet.
- Ceci représente un total de 169 élèves, soit le même total que l'an passé à la même époque (65 élèves en Maternelle + 104 en élémentaire).
 - Les prévisions pour la rentrée prochaine seront donc les suivantes, sous réserve de départs, arrivées et orientations :
 - 12 TPS (8 déjà inscrits) : sachant que le dispositif va être refondé (la partie école du document de formalisation est terminée et il reste à obtenir la validation de la municipalité). Une jauge idéale a été fixée à 12 élèves, pour garantir un accueil des élèves dans les meilleures conditions.
 - 20 PS ; (15 TPS de cette année et 5 nouveaux PS).
 - 9 MS ;
 - 19 GS ;
 - 19 CP ;
 - 19 CE1 ;
 - 14 CE2 ;
 - 21 CM1 ;
 - 25 CM2.
 - Cela représente un total de 98 élèves en élémentaire et 60 en maternelle, soit 158 élèves.
 - Lors du CSA-SD du jeudi 19 juin, aucune décision de carte scolaire (ouverture ou fermeture de classe) n'a été prononcée. Néanmoins, la forte érosion du nombre d'élèves scolarisés, pour laquelle nous avons donné des explications potentielles lors du dernier conseil d'école, laisse envisager une fermeture prochaine si nos effectifs ne remontent pas.
 - La répartition des classes n'est pas encore arrêtée définitivement, l'équipe enseignante attendant l'officialisation des derniers mouvements d'élèves avant de statuer.
 - Pour ce qui est de la répartition des élèves dans les classes, quand un groupe d'élèves est partagé entre deux classes, les élèves, comme chaque année seront répartis sur les critères suivants, avant un tirage au sort pour les élèves ne présentant pas de spécificités :
 - Répartition des élèves en fonction de leurs réussites ou/et difficultés scolaires en équilibrant les groupes classes, l'objectif étant de disposer de groupes équilibrés ;
 - Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
 - Séparation des fratries, sauf cas particulier (les jumeaux, pour lesquels on associe les familles à l'arbitrage)
 - Équilibrage « garçons / filles » ;
 - Séparation des élèves, ciblés par les enseignants, pour qui il est jugé positif d'être dans deux groupes classes différents ;
 - Réflexion autour des élèves auparavant scolarisés dans un « petit groupe » ou non.
 - Dans tous les cas de figure, ces critères de répartition ont pour seul but de favoriser les conditions d'apprentissage de tous les élèves et restent la décision unique de l'équipe enseignante.
 - Nous allons désormais devoir répondre aux exigences du RGPD dans l'affichage public des listes. E-primis pourrait être utilisé pour diffuser la répartition aux familles. Astuce pour les personnes chez lesquelles e-primis ne fonctionne pas : supprimer l'application « one pocket » et la réinstaller.

- Mme Gauter indique que l'école verra le départ de deux enseignantes en cette fin d'année scolaire, Mmes Marion Jalet et Noémie Gilbert, d'une ATSEM, Mme Linda Marchese, ainsi que de la volontaire en service civique, Melle Océane Coignard. Nous leur souhaitons le meilleur dans leur nouveau poste ou leur nouveau métier et les remercions chaleureusement pour leur engagement dans leurs missions, qu'elles aient été de courte ou de longue durée parmi nous. Mme Jalet sera remplacée numériquement par Mme Laëtitia Mouton, en provenance d'un autre département. Par contre, nous ne connaissons pas encore l'identité de la personne qui remplacera numériquement Mme Marchese ni qui assurera les décharges de service des enseignantes, à savoir Mme Loiseau ou une autre personne. Enfin, pour ce qui est du service civique, on nous accorde de nouveau la possibilité d'en recruter pour l'an prochain, mais uniquement une personne. Une annonce a d'ores et déjà été diffusée et toute personne volontaire, de 18 à 25 ans, peut postuler dès maintenant en appelant l'école.

- Des demandes de petits travaux ont été envoyées à la municipalité pour pouvoir être effectués durant l'été.
- Par contre, l'équipe enseignante est actuellement sans nouvelle des arbitrages quant aux questions numériques :
 - Le VPI de la classe de CP-CE1 sera-t-il réparé d'ici à la reprise ? Réponse : la lampe est en commande mais pas encore arrivée. La société a été resolicitée. Cela fera partie des priorités pour la rentrée.
 - La municipalité a-t-elle arrêté son choix de prestataire ? Réponse : un prestataire de St Michel en l'Herm a été rencontré mais ne répond plus.
 - Le remplacement envisagé des ordinateurs « enseignants » de l'école est-il toujours d'actualité ? Si oui, selon quelles conditions ? Réponse : L'idée aurait été d'attendre 2026 et les nouveaux bâtiments mais la municipalité pense faire ça avant. Elle a reçu les devis pour des ordinateurs fixes et portables. La question du portable pose problème pour le RGPD semble-t-il, en lien avec ce qu'aurait laissé entendre le référent numérique de la circonscription.

-Point d'étape de réalisation du projet d'école :

- Mme Gimenez rappelle les 3 axes du projet d'école 2022/2026 :

Axe 1 : Enrichir le climat scolaire

Axe 2 : Développement d'un usage réfléchi des outils numériques

Axe 3 : Développer l'ouverture artistique et culturelle pour tous les élèves

Cette année, l'accent est mis sur le développement de la relation école-familles (Axe 1). A ce titre, Mme Gimenez présente aux membres du conseil d'école, pour avis, le document synthétique, en version finale, qui pourrait être annuellement distribué aux familles, dès la rentrée, pour fluidifier les rapports en cas de difficulté.

L'objectif était d'avoir quelque chose de plus visuel et qui présente aux parents le parcours à suivre en tant que parent lorsqu'un enfant rencontre une difficulté sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire.

Le document est lu et explicité et des discussions en découlent.

Le document est validé à l'unanimité.

Cette démarche pourra être reproduite pour d'autres thématiques, notamment un charte des parents accompagnateurs à remanier, plus schématiquement.

L'axe 2 reste d'actualité. Si les enseignants utilisent l'ENT, il restera difficile de le développer correctement avant la fin des travaux.

Le temps fort du cycle 1 comme les interventions en milieu scolaire dans les classes ont répondu pleinement aux objectifs de l'axe 3, de même que le projet « classe bleue » (aisance aquatique) des GS, pour lequel nous remercions fortement la municipalité pour son engagement. Mme Gimenez invite M. le maire et Mme Dormoy à assister à des séances d'aisance aquatique pour voir la mise en œuvre du projet. L'idée étant de pérenniser ce projet. Elle questionne la municipalité quant à la faisabilité d'un remplacement du revêtement de la piscine, assez abrasif pour les mains des élèves. Réponse : la municipalité va étudier le problème mais le changement dépendra du coût.

- Point d'avancée du nouveau groupe scolaire / Bilan de la première année d'utilisation des locaux temporaires (classes, préau et cour d'école) :

- M. Joly demande aux représentants de la municipalité s'il est possible de faire un premier bilan des travaux en cour. Réponse : pas de changement de calendrier, à ce jour, le pôle élémentaire serait toujours livré pour la rentrée de septembre 2026. Si tout va bien, la fin de chantier aura lieu en juin 2026. Il reste la cour de récréation à réfléchir. Idée : deux cours mixtes avec végétalisation minérale sur les deux (dispositif « oasis »). C'est un concept qui se fait beaucoup en ville. D'autre part, les démolitions seront terminées avant l'été et la reconstruction démarrera en septembre. Le photocopieur sera installé au sein de la salle des maîtres mais le stockage papier devra être limité pour des raisons de sécurité incendie. Le stockage global sera fixé dans la pièce attenante au bureau de direction.

- D'autre part, M. Joly indique qu'il était également prévu de faire un premier bilan de l'utilisation des locaux temporaires mais que ce point a été abordé récemment en réunion école-mairie. Les éléments saillants ont été transmis à la municipalité pour être pris en compte en vue de la rentrée de septembre : l'usure des escaliers de la cour élémentaire notamment.

-Point financier : coopérative scolaire OCCE :

- Mme Aubry-Deshayes, en tant que mandataire de la coopérative scolaire, fait le point sur la situation financière de la coopérative scolaire OCCE.

- Mme Aubry-Deshayes rappelle les actions menées tout au long de l'année pour financer le temps fort cycle 1 sur le thème de l'environnement :

- Vente de chouchous par Mme Gimenez lors de la fête d'école 2023-2024 pour 79 € de bénéfice ;

-Point financier : coopérative scolaire OCCE :

- En décembre, nous avons lancé : vente de sacs réutilisables avec les dessins du bonhomme par les enfants de la maternelle pour 84,71€ / vente de chocolats pour 473,81€ ;
 - En février : tombola pour 1068,20€ ;
 - En mai : vente de saucissons pour 238,60€ de bénéfice ;
- D'autre part, les parents d'élèves ont participé, de façon volontaire, à hauteur de 15 € par enfant. Pour 65 élèves, nous avons récupéré 955 €.
 - Le coût global du temps fort s'élève cette année à 6751 € :
 - Nous avons investi dans un poulailler (acheté sur le bon coin 12 €) et une maman nous a gentiment offert 3 poules.
 - Nous avons fait appel à aux service de l'association " La Cicadelle ", spécialiste des questions environnementales, pour un montant de 2659 € pour ses interventions à la mare du petit bois de Chaillé, dans la forêt de Ste Gemme et sur le littoral de St Vincent-sur-Jard.
 - Les coûts liés au transport des élèves sont toujours aussi élevés : 250€ pour le transport à Ste Gemme, 820 € pour celui à St Vincent-sur-Jard.
 - Les classes se sont également rendues à la ferme du Marais Poitevin à Benet. Cette sortie a coûté 1460 € (car + entrées).
 - Une dernière sortie scolaire aura lieu mardi prochain, à l'aquarium de La Rochelle, pour un coût estimé à 1550 €.
 - Les dépenses sont bien évidemment supérieures aux recettes même si les actions entreprises ont permis de financer le projet à hauteur de 42% en regroupant investissement des parents et actions menées par l'OCCE.
 - A ce jour, il reste 3851,68€ à financer, par le biais de la participation des partenaires habituels, APE et municipalité.
 - Par ailleurs, nous remercions notamment l'APE pour le financement de la sortie des CE1/CE2 à la sortie "les arts florissants" à Thiré, pour l'investissement dans les jeux de cour de l'école élémentaire, et pour le transport pour la sortie de fin d'année des élèves de cycle 3.
 - Enfin, les bénéfices liés aux photos de classe s'ajouteront aux recettes de la coopérative scolaire. Nous ne sommes par contre pas en mesure de déterminer le montant de ce bénéfice pour le moment, les commandes étant encore en cours.
 - L'équipe concernée travaille actuellement sur la budgétisation du temps fort de l'an prochain. L'idée est d'être en mesure de présenter quelque chose avant la fin de l'année. L'idée d'un séjour « 3 jours 2 nuits » a été retenue pour les CP/CE1.

-Point sur la sécurité :

Mme Biscuit fait un point sur la sécurité à l'école.

- Des exercices incendie ont été exécutés en maternelle et en élémentaire au cours du troisième trimestre. Ces derniers ont été lancés sans prévenir les élèves. L'exercice en maternelle s'est également déroulé durant le temps de sieste des plus jeunes pour continuer de parfaire les automatismes de l'équipe dans ces conditions.
- Nous avons également effectué un nouvel exercice « attentat-intrusion », conformément aux demandes institutionnelles.

-Questions diverses :

M. Joly présente les questions diverses des représentants des parents d'élèves.

Avant de débiter ce point, Mme Dormoy, adjointe enfance-jeunesse a demandé à pouvoir intervenir suite à l'absence de représentants des parents lors du premier comité de pilotage du nouveau PEDT, le jeudi 22 mai.

Intervention Mme Dormoy : Mme Dormoy rappelle que le projet éducatif de territoire (PEDT), est ce qui met en musique toute la réflexion et la vie éducative sur Chaillé, que ce soit sur les temps école, les temps périscolaires ou les temps du mercredi. Le premier COPIL était le 22 mai. Il y avait des représentants des enseignants, du périscolaire, de la com com mais pas de parents d'élèves et Mme Dormoy a trouvé cela regrettable. Le compte rendu a été envoyé mais la situation est regrettable.

Réponse des RPE : il s'agit visiblement d'un problème de communication et il est regrettable de ne l'apprendre qu'aujourd'hui. Il y a peu de parents d'élèves qui consultent la boîte mail, il faudrait qu'ils y aient tous accès.

Solution proposée : communiquer les adresses mails personnelles des RPE à la mairie, avec leur accord, pour s'assurer d'une diffusion horizontale de l'information à l'avenir. Mme Thiry a également proposé de transmettre les 3 numéros de téléphone portable personnels de trois des RPE.

Questions à destination de l'équipe enseignante :

- Organisation du conseil d'école : Y a-t-il un quorum à respecter lors des CE concernant les membres RPE ?

M. Joly explique que non, il n'y a aucun quorum concernant le nombre de représentants des parents présents. Pour autant, il est évident que la participation du plus grand nombre est souhaitable.

- Photos scolaires : Plusieurs parents ne sont pas satisfaits du rapport qualité/prix des photos de classe (pour la plupart, ils sont prêts à payer le même prix mais avec une meilleure qualité) et trouvent qu'elles sont faites trop tard dans l'année. Est-il possible d'envisager un changement de prestataire ?

M. Joly explique que l'équipe enseignante a également en tête de changer de prestataire, les commandes étant effectivement de plus en plus limitées depuis 2 ans et le début de la collaboration avec le prestataire actuel. L'équipe enseignante a également grandement regretté la décision unilatérale du prestataire de ne pas garantir la gratuité des pochettes fratries comme l'an passé.

-Questions diverses (suite et fin) :

Par ailleurs, une nouvelle organisation sera proposée, si le nouveau prestataire est d'accord, à savoir que les photos de fratries aient lieu hors temps scolaire, entre 7h30 et 8h45 et 16h35 et 19h00, le jour des prises de vue. Cela permettrait à la fois de réduire l'impact des prises de vue sur les temps d'apprentissage et de satisfaire les familles qui souhaiteraient faire des photos de fratrie avec des enfants non scolarisés au sein de l'école de Chaillé lors de l'année en cours.

- Actions de l'OCCE : *Certains parents regrettent les calendriers qui étaient proposés à Noël avec les photos des enfants. Est-il envisageable de le proposer de nouveau ?*

Le choix des actions qui seront menées l'an prochain n'a pas été arrêté car nous souhaitons toujours pouvoir nous appuyer sur l'avis de l'ensemble des enseignants de l'école (tous ne sont pas encore parmi nous). Malgré tout, cet élément pèsera nécessairement dans les choix opérés, le but premier étant de garantir le succès des actions servant à financer les temps forts de l'école.

Questions à destination de la municipalité :

- Périscolaire : *Lorsqu'il y a une sortie scolaire avec pique-nique, faut-il retirer l'enfant sur l'application pour la cantine ou est-ce fait automatiquement ? Serait-il envisageable que le pique-nique soit fourni pour les enfants qui mangent à la cantine ?*

Mme Dormoy explique que, pour les sorties scolaires, par rapport à l'inscription sur l'application et la cantine, il est nécessaire que les familles désinscrivent leur enfant. Il y a parfois des couacs de communication et si l'information ne passe pas, des pénalités s'appliquent. Pour cette année il n'y aura pas de pénalités sur les sorties, les sommes engagées seront rétrocédées si elles ont déjà été payées. A partir de l'an prochain, il faudra désinscrire l'enfant pour chaque sortie avec pique-nique, 8 jours avant.

Concernant la préparation d'un menu pour les jours de pique-nique, la municipalité n'est pas en mesure de répondre pour le moment car il faut en parler avec la cuisinière. Une réponse plus précise sera donnée en début d'année prochaine.

Idée : préciser sur le mot de l'école informant de la sortie de penser à désinscrire les enfants de la cantine.

Enfin, une discussion s'engage autour des aléas climatiques qui peuvent entraîner l'annulation d'une sortie. La question s'est posée vendredi dernier pour l'annulation du pentathlon cycle 2. Il a été arrêté que dans des cas comme celui-ci, le pique-nique serait maintenu mais encadré par du personnel périscolaire.

Points posant problème à l'issue du conseil d'école

-Diminution progressive du nombre d'élèves inscrits à l'école.

-Conditions de désinscription des familles au service de restauration scolaire.

Signatures :

